

N° 196

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 décembre 1991.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
EN NOUVELLE LECTURE,

modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements,

TRANSMIS PAR

MME LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.)

L'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : Première lecture : 2200, 2247 et T.A. 528.
Deuxième lecture : 2298, 2376 et T.A. 539.
Commission mixte paritaire : 2447.
Nouvelle lecture : 2419, 2466 et T.A. 579.

Si. int : Première lecture : 7, 55 et T.A. 20 (1991-1992).
Deuxième lecture : 108, 133 et T.A. 43 (1991-1992).
Commission mixte paritaire : 163 (1991-1992).

Elections et référendums.

Article premier.

Le tableau n° 7 annexé au code électoral est remplacé par le tableau annexé à la présente loi.

Article premier bis.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 63 du code électoral, l'utilisation d'urnes non transparentes, mais répondant à toutes les autres prescriptions dudit article, sera permise à l'occasion du double scrutin régional et cantonal de mars 1992 dans les communes ne disposant pas d'un nombre suffisant d'urnes transparentes.

Art. 2.

Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur pour le prochain renouvellement général des conseils régionaux.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 1991.

Le Président,

Signé : LAURENT FABIOUS.

ANNEXE

TABLEAU N° 7
EFFECTIF DES CONSEILS RÉGIONAUX
ET RÉPARTITION DES SIÈGES ENTRE LES DÉPARTEMENTS

Région	Effectif global du conseil régional	Département	Conseillers régionaux élus dans le département
Alsace	47	Bas-Rhin	27
		Haut-Rhin	20
Aquitaine	85	Dordogne	12
		Gironde	36
		Landes	10
		Lot-et-Garonne	10
		Pyrénées-Atlantiques	17
Auvergne	47	Allier	13
		Cantal	6
		Haute-Loire	8
		Puy-de-Dôme	20
Bourgogne	57	Côte-d'Or	17
		Nièvre	9
		Saône-et-Loire	19
		Yonne	12
Bretagne	83	Côtes-d'Armor	16
		Finistère	25
		Ille-et-Vilaine	24
		Morbihan	18
Centre	77	Cher	11
		Eure-et-Loir	13
		Indre	8
		Indre-et-Loire	17
		Loir-et-Cher	10
		Loiret	18
Champagne-Ardenne	49	Ardennes	11
		Aube	11
		Marne	19
		Haute-Marne	8
Franche-Comté	43	Territoire de Belfort	6
		Doubs	18
		Jura	10
		Haute-Saône	9
Guadeloupe	41		
Guyane	31		
Île-de-France	209	Essonne	21
		Hauts-de-Seine	27
		Ville de Paris	42
		Seine-et-Marne	21
		Seine-Saint-Denis	27
		Val-de-Marne	24
		Val-d'Oise	21
		Yvelines	26
Languedoc-Roussillon	67	Aude	10
		Gard	18
		Hérault	24
		Lozère	3
		Pyrénées-Orientales	12

Région	Effectif global du conseil régional	Département	Conseillers régionaux élus dans le département
Limousin	43	Corrèze	14
		Creuse	8
		Haute-Vienne	21
Lorraine	73	Meurthe-et-Moselle	22
		Meuse	7
		Moselle	31
		Vosges	13
Martinique	41		
Midi-Pyrénées	91	Ariège	6
		Aveyron	10
		Haute-Garonne	32
		Gers	7
		Lot	6
		Hautes-Pyrénées	9
		Tarn	13
		Tarn-et-Garonne	8
Basse-Normandie	47	Calvados	21
		Manche	16
		Orne	10
Haute-Normandie	55	Eure	17
		Seine-Maritime	38
Nord-Pas-de-Calais	113	Nord	72
		Pas-de-Calais	41
Pays de Loire	93	Loire-Atlantique	31
		Maine-et-Loire	21
		Mayenne	9
		Sarthe	16
		Vendée	16
Picardie	57	Aisne	17
		Oise	23
		Somme	17
Poitou-Charentes	55	Charente	12
		Charente-Maritime	18
		Deux-Sèvres	12
		Vienne	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	123	Alpes-de-Haute-Provence	5
		Hautes-Alpes	4
		Alpes-Maritimes	28
		Bouches-du-Rhône	49
		Var	23
		Vaucluse	14
Réunion	45		
Rhône-Alpes	157	Ain	14
		Ardèche	9
		Drôme	12
		Isère	29
		Loire	22
		Rhône	43
		Savoie	11
Haute-Savoie	17		

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1991.

Le Président,

Signé : LAURENT FABIUS.